VIII

« AEDES SOLIS » AU GRAND CIRQUE

PAR Mme MARIE TURCAN
Professeur au lycée Edgar-Quinet de Lyon

SOMMAIRE. — *L'expression* Aedes Solis *employée par Tertullien*, De Spect., 8, *à propos du* Circus Maximus *de Rome ne saurait désigner un temple du Soleil encastré dans les gradins du côté méridional de la* cavea, *et dont on trouverait l'image sur des sesterces de Trajan et de Caracalla, un médaillon de 248, et certains contorniates. Elle ne représente qu'une façon imagée et saisissante de désigner l'obélisque qui se dresse au centre de la* spina.

Parmi les très nombreux monuments figurés sur lesquels nous pouvons voir l'image d'un cirque antique, trop souvent anonyme, quelques monnaies et médaillons occupent une place à part, car ils ont le grand avantage de représenter à coup sûr le *Circus Maximus* de Rome et de nous en montrer, non seulement la *spina*, mais aussi la *cavea*.

Il s'agit de cinq documents s'étageant sur trois siècles : un sesterce de Trajan au début du second, des monnaies de Caracalla, *aureus* et grand bronze, au début du troisième, le médaillon frappé en 248 à l'effigie des deux Philippes et d'Otacilia à l'occasion du millénaire de Rome, des contorniates de la fin du IVe siècle et un autre du deuxième quart du Ve, à l'effigie de Valentinien III.

Pour les sesterces de Trajan[1], l'identification avec le Grand Cirque ne fait aucun doute : en 100, nous voyons Pline louer l'empereur dans son *Panégyrique*[2] d'y faire aménager de nouvelles places pour le peuple[3]. Une inscription de 103[4], trouvée

1. Cohen, *Description historique...*, 2e éd., Paris, 1885-1888, II, Trajan, n° 545-546 = Mattingly-Sydenham, *The Roman Imperial Coinage*, II, Trajan, n° 571 (pl. X, 187), datés de 104-110.

2. LI, 5 : « Dabitur non cubiculum principis sed ipsum principem cernere in publico, in populo sedentem, populo cui locorum quinque milia adiecisti. »

3. On ne comprend guère les hésitations de Platner-Ashby, *Topographical Dictionary of ancient Rome*, Londres, 1929, p. 117, à appliquer ce texte qui semble clair aux constructions du cirque. Cf. M. Durry, *Panégyrique de Trajan*, Paris, 1938, p. 162-163 et les notes.

4. *C. I. L.*, VI, 955.

près du Grand Cirque, rappelle les travaux que mentionnent également Pausanias et Dion Cassius[1]. Aussi ne sommes-nous pas étonnés de les voir commémorés, vers le même temps, par une monnaie qui présente du cirque précisément le côté remanié, celui qu'on voyait du Palatin[2].

La seule mention de remaniements du cirque sous le règne de Caracalla se trouve dans le Chronographe de 354 : « Hoc imperante, ianuae circi ampliatae sunt »[3]. Or, chaque fois qu'il s'agit d'un autre cirque, que ce soit le *Flaminius* ou le *Gaianus*, nous voyons toujours les auteurs en préciser le nom[4] ; « circi » seul a toute chance de se rapporter au Grand Cirque, et l'examen des monnaies[5] ne peut que confirmer cette opinion. En effet, l'orientation de l'édifice et l'ensemble du dessin reproduisent exactement ceux des bronzes trajaniens, sauf dans la partie droite où l'on a maladroitement ajouté toute la ligne des *carceres*, invisible sur les monnaies précédentes en raison de la perspective. Il nous faut donc penser que *ianuae circi* désigne, non pas comme on l'a cru, les portes d'entrée du cirque, mais, ainsi que le sens même de *ianua* et les emplois de son synonyme *ostium* le montrent[6], les portes à deux battants des remises pour les chars. Puisqu'il s'agissait du même monument, le graveur s'est contenté de reprendre le dessin qu'il en connaissait déjà et d'y insérer le détail qu'il devait mettre en valeur.

Seul le Grand Cirque, d'ailleurs expressément désigné par deux textes[7], était capable d'offrir un champ assez vaste au déploiement

1. Paus., V, 12, 6 : οἰκοδόμημα ἐς ἵππων δρόμους προῆκον καὶ ἐς δύο σταδίων μῆκος. Dion Cassius, LXVIII, 7, 2-3 : αὐτον... μείζω καὶ περικαλλέστερον ἐξειργάσατο.

2. H. Jordan-Ch. Huelsen, *Top. der Stadt Rom im Altert.*, Berlin, 1907, I, 3, p. 130, et G. Lugli, *Roma antica*, Rome, 1946, p. 601.

3. R. Valentini-G. Zucchetti, *Codice topografico della Città di Roma*, I, Rome, 1940, p. 277.

4. Ainsi Suét., *Claud.*, XXI, 1, 6 ; H. A., *Vit. Heliog.*, 23, 1 : les deux passages de Pline concernant l'obélisque de Caligula, *N. H.*, XVI, 201 (in Vaticano circo), et XXXVI, 74 (in Vaticano Gai et Neronis principum circo), rapprochés du *Curiosum* (Valentini-Zucchetti, *ibid.*, p. 148), semblent autoriser à comprendre l'expression *Vaticanum* comme désignant aussi bien le cirque de Caligula que toute la région.

5. Cohen, IV, Caralla, 236 = Matt.-Syd., IV, 1, Caracalla 500, pl. XV, 3.

6. Cf. Ausone, *Ep.*, XIII, 11 (p. 244 Peiper) : « ostia quot pro parte aperit stridentia circus... », dans une énumération de tout ce qui peut aller par douze ; Cassiodore, *Var.*, III, 51 : « bissena quippe ostia ad duodecim signa posuerunt ». Le mot finit par prendre le sens même de *carceres* : cf. *R. E.*, XVIII, 2, col. 1669, s. v. *Ostium* 2.

7. Textes cités par J. Gagé, *Recherches sur les jeux séculaires*, Paris, 1934, p. 89, n. 3 : Eusèbe, *Chron.* (vers. armén.), II, 180, éd. Schöne : « in principio regni Philippi cum filio millesimus annus Romae completus est et bestiae *in circo magno* interfectae », et Cassiodore,

de faste des jeux séculaires en 248, et c'est sûrement lui que nous voyons sur le médaillon des Philippes[1].

La première série de contorniates[2] est si voisine des monnaies de Caracalla qu'on semble s'être servi du même coin à peine retouché.

Enfin, Valentinien III ayant régné à Rome, les médaillons étant un moyen de propagande spécifiquement romain[3], et surtout aucun des monuments bien reconnaissables du cirque de Constantinople[4] n'apparaissant sur la *spina* du dernier médaillon[5], on voit mal pourquoi Sabatier[6] veut y voir le cirque de l'autre capitale, alors qu'il est si logique qu'on y ait représenté le cirque romain par excellence, le *Circus Maximus*.

Or, sur toutes ces représentations du Grand Cirque, qui toutes s'inspirent avec constance du schéma initial donné par l'artiste trajanien, on remarque, un peu à gauche de l'obélisque, pris dans les gradins du fond et les coupant sur toute leur hauteur, un grand édifice à façade tétrastyle, couronné d'un fronton triangulaire et surmonté d'un acrotère central dont la forme et le sujet sont impossibles à déterminer. Que représente-t-il?

Toute une cosmologie dont nous avons l'écho dans des textes tardifs[7], mais qui remonte à Suétone et peut-être au delà[8], assimile le cirque à un Κόσμος en miniature où le soleil tient une place de premier plan et doit par conséquent être particulièrement honoré. Aussi n'a-t-on pas hésité à identifier notre édifice avec un temple du soleil. C'est l'opinion de P. L. Strack qui le décrit bien

Chron. (Migne, *P. L.*, LXIX, col. 1257) : « innumerabiles Philippus cum filio suo bestias *in circo magno* interfecit ».

1. Cohen, V, *Philippe Père, Otacilie et Philippe Fils*, 13 = Gnecchi, *Medaglioni romani*, Milan, 1912, II, p. 99, 12, et pl. 109, 5.

2. A. Alföldi, *Die Kontorniaten*, Budapest-Leipzig, 1943, revers n° 195, p. 125, p. 125, cat. n° 345, pl. XI, 7-8 (les exemplaires de LVII, 10 et LXXII, 9 ont été retouchés), et n° 196, p. 125, cat. 65 (pl. XXII, 7), 234 (pl. XLIV, 4), etc... = Sabatier, *Description générale des médaillons contorniates*, Paris, 1860, pl. III, 6.

3. S. Mazzarino, *La propaganda imperiale nel tardo Impero* : *Doxa*, IV (1951), p. 121-148.

4. G. Q. Giglioli, *La Scilla di bronzo e le altre statue della spina dell' Ippodromo di Costantinopoli*, *Arch. class.*, VI (1954), p. 100-112, et pl. XXIII-XXV.

5. Alföldi, n° 204, p. 126, cat. 415, pl. LXVII, 9 = Sabatier, VIII, 9.

6. *Op. cit.*, p. 60.

7. En part., Charax de Pergame, *in F. H. G.*, III, p. 640, n° 19 ; Cassiodore, *Var.*, III, 51 ; Isid., *Etym.* XVIII, 36, 1. Cf. F. Cumont, *Recherches sur le symbolisme funéraire des Romains*, Paris, 1942, p. 349.

8. Cf. P. Wuilleumier, *Cirque et astrologie*, *M. É. F. R.*, 44 (1927), p. 184-209.

comme « au milieu des places assises »[1], de D. F. Brown qui le place sous la rubrique : « Sol in circo maximo »[2], de Platner et Ashby dans leur dictionnaire topographique[3].

Or, que peut-on citer à l'appui de cette thèse? Deux textes, l'un de Tacite, *Ann.*, XV, 74, 1, où, entre autres actions de grâces pour le salut de Néron, on voit le sénat décréter un « *proprius honos Soli, cui est vetus aedes apud circum* » ; l'autre de Tertullien, *De Spect.*, 8 : « *circus Soli principaliter consecratur, cujus aedes in medio spatio et effigies de fastigio aedis emicat* ». Aucune fouille n'ayant été faite dans la région du Grand Cirque qui nous intéresse ici, il n'est point de secours à espérer des ruines pour éclairer ces textes. Tout sera à extraire de l'examen du vocabulaire et de la syntaxe. Que nous enseignent-ils donc dans le cas présent?

1) *Le texte de Tacite.*

Le sens le plus courant de *apud* suivi de l'accusatif est « auprès de ». La traduction la plus naturelle, la plus attendue est celle que donne H. Goelzer : « qui a auprès du cirque un temple antique »[4]. Or, pour penser que Tacite parle du « temple » représenté sur nos monnaies, il faut bien donner ici à *apud* le sens de *in* suivi de l'ablatif. Il est certain qu'un tel emploi existe, se rencontre même très fréquemment, à toutes les époques et chez tous les auteurs, Tacite y compris[5]. Mais, à bien examiner les exemples, on s'aperçoit que cet emploi se limite en fait à deux séries bien caractéristiques d'expressions ; d'abord quand il s'agit de tenir une assemblée dans un édifice : ainsi dans le S. C. des Bacch. : « Cos. senatum consoluerunt apud aedem Duelonai ». C'était là sans doute une formule courante et quasi stéréotypée, puisque Varron la condamne : nous savons par les grammairiens tardifs qu'il n'admettait pas qu'on dît : « Senatum habere apud aedem Apollinis »[6]. Secondement, on trouve encore *apud* au sens de *in* et l'ablatif à côté de noms de villes, d'îles ou de pays[7].

1. *Untersuchungen zur römischen Reichsprägung des II.ten Jahrhunderts*, I, Stuttgart, 1931, p. 146.
2. *Temples of Rome as Coin Types*, New-York, 1940, p. 26-28.
3. P. 491, s. v. *Sol, Aedes*.
4. III, p. 514 de l'éd. Budé.
5. Cf. *Thes. Ling. Lat.*, II, s. v. *Apud*.
6. Grammatici, VII, 31, 7.
7. En voir de nombreux exemples dans le *Thes. Ling. Lat.*, loc. cit.

En regard de cela, on pourrait citer une foule d'exemples où, quand il s'agit de situer une action ou une scène par rapport à un monument, *apud* garde son sens normal de « auprès de » ; à plus forte raison quand il s'agit de situer un édifice par rapport à un autre, comme c'est le cas ici[1]. Les comédies de Plaute et de Térence fourmillent d'emplois de ce genre dont l'interprétation n'est pas douteuse.

Ainsi, le texte de Tacite ne saurait que nous reporter à l'extérieur du Grand Cirque où il n'est pas impossible que se soit effectivement trouvé un temple du Soleil. C'est l'interprétation adoptée par G. Lugli[2]. Si l'on est tenté de le comprendre autrement, c'est sans doute qu'on ne veut point laisser dans son isolement le texte de Tertullien, lequel paraît contraignant.

2) *Le texte de Tertullien.*

Que dit-il exactement? Remarquons d'abord que l'*aedes* dont il s'agit n'est pas tout à fait ordinaire, car l'auteur continue :

... et effigies de fastigio aedis emicat, quod non putaverunt sub tecto consecrandum quem in aperto habent.

Ceci, à vrai dire, n'impliquerait pas de soi que l'*aedes* a un faîte sans avoir de toit, si un texte de Vitruve ne venait nous donner des précisions sur le culte à rendre aux divinités cosmiques et sur les *aedificia* qu'on leur consacrait :

Iovi Fulguri et Caelo et Soli et Lunae aedificia sub divo hypaetraque constituentur (*De arch.*, I, 2, 5).

Le contexte montre bien que Vitruve a ici en vue un procédé de construction et non une simple question d'emplacement. Il nous faut donc imaginer un édifice à ciel ouvert comme a pu l'être, par exemple, le Panthéon. En tout cas, il semble qu'un fronton triangulaire cadre mal avec une telle conception, d'autant plus que sur certaines variantes les deux pentes du toit sont bien visibles.

D'autre part, cette *aedes* est située « *in medio spatio* ». L'expression, assez vague en elle-même, est expliquée sans ambiguïté

1. Par exemple, Pl., *Mil.*, 1152 : « apud summum puteum res geritur » ; Tér., *Ad.* 573 : « Nostin porticum apud macellum hanc deorsum? » ; Varr., *De ling. lat.*, V, 50 : « Cespius mons sexticeps apud aedem Iunonis Lucinae. »

2. *La zona arch. di Roma*, p. 248-250.

possible par un texte d'Isidore de Séville. En effet, Isidore, quelques lignes après avoir cité la phrase de Tertullien, reprend l'expression « *medio spatio* », en l'appliquant cette fois à l'obélisque et en expliquant :

Ideo *in medio circo* ponitur quia per medium mundum Sol currit. *Medio autem spatio* ab utraque meta constitutus... cum Sol ab utroque spatio medio horarum discrimine transcendit (*Etym.*, XVIII, 31, 1-2).

Il s'agit donc bien du milieu de la *spina*, place normale de l'obélisque, et non du milieu de la *cavea*. N'est-ce pas déjà une invite à identifier *aedes Solis* et *obeliscus*?

Considérons enfin qu'Isidore rappelle dans le même passage que l'obélisque est consacré au Soleil, et continue sa description en disant :

Summo obelisco superpositum est quoddam auratum in modum flammae formatum.

On pourrait penser qu'Isidore se réfère à des textes tardifs comme celui d'Ammien Marcellin, XVII, 4, 15, qui, narrant l'arrivée au Grand Cirque de l'obélisque de Constance II, précise :

cavea locatur in media eique sphaera superponitur ahenea aureis lamminis nitens.

Mais de nombreux reliefs attestent au second siècle la présence sur l'obélisque d'un tel ornement, tantôt en forme de sphère[1], tantôt en forme de flamme[2].

Qu'est-ce que cette boule d'or, qu'est-ce que cette flamme, sinon l'*effigies Solis*? Enfin, à quoi le mot *fastigium* convient-il mieux qu'à la pointe pyramidale de l'obélisque?

A présent, si l'on est choqué de voir Tertullien employer le mot *aedes* pour désigner l'obélisque, on pourra, certes, recourir à une définition de Gaius qui nous apprend que le mot pouvait avoir des acceptions très diverses : « appellatione autem aedium omnes species aedificii continentur » (Dig., 47, 9, 9)[3].

1. Sarcophages d'enfants du Musée du Vatican, Salle du Bige, n° 613, 614 c, 617. Cf. G. Lippold, *Die Skulpturen des Vat. Mus.*, Berlin, 1956, III, 2, p. 74 à 88.

2. Relief du Musée du Latran. Cf. Benndorf-Schöne, *Die ant. Bildw. des Lat. Mus.*, Leipzig, 1867, n° 34.

3. Cité par A. Ernout-A. Meillet, *Dict. étym. de la langue latine*, Paris, 1951, 3e éd., I, p. 17.

Il est plus simple et plus probant d'en demander raison à Tertullien lui-même. En effet, dans le même chapitre 8 du *De Spectaculis*, il continue :

Singula ornamenta circi singula templa sunt. Ova honori Castorum adscribunt... Delphines Neptuno vomunt...

Nous savons parfaitement, par les textes comme par les monuments figurés, ce que sont l'*ovarium* et les dauphins. Ils servaient à compter les tours et n'avaient rien de commun avec des temples. Pourtant Tertullien les appelle « templa ». Si nous le voyons placer lui-même parmi ces « temples » l'« *obelisci enormitas, Soli prostituta* », on ne voit vraiment pas quelle difficulté l'aurait empêché d'appeler « *aedes* » ce que, quelques lignes plus bas, il appellera « *templum* ».

Le doute ne semble guère possible. Le but de Tertullien n'est pas de décrire un à un tous les édifices du cirque, mais de mettre en garde les chrétiens contre toutes les idôlatries qui s'y cachent sous des apparences innocentes. L'expression « *aedes Solis* » est à entendre non pas au sens propre, mais, de même que « *templum* » un peu plus loin, comme un terme fort et imagé destiné à frapper plus vivement l'attention du lecteur. Il ne saurait s'appliquer qu'à l'obélisque qui orne le centre de l'*agger*.

Que faire donc de notre édifice à façade tétrastyle? L'analogie de son emplacement avec celui d'un édicule du même genre sur le relief de Foligno[1] a fait croire à un sanctuaire de Murcia. En effet, malgré sa petite dimension, le relief permet de voir la déesse assise dans son temple et le myrte qui abrite la construction. Cependant, un sanctuaire de Murcia n'est concevable qu'au Grand Cirque, dans la *Vallis Murcia*. Or, les ruines du cirque de Maxence permettent encore de voir, exactement à l'emplacement où nos monnaies présentent l'édifice en question, une grande construction qui coupait les gradins dans toute leur hauteur et avait sans doute la même destination que celle du *Circus Maximus*. Plusieurs arguments autorisent à y reconnaître la tribune où se tenaient les juges. Nous apprenons par les Actes des Arvales qu'elle était différente de celle du président qui montait au-dessus des *carceres*[2],

1. Étudié par K. Zangemeister, dans *Annali dell'Instituto di Corr. arch.*, 1870, p. 232-262.
2. Cf. *C. I. L.*, VI, 1, 2086, p. 550, l. 6 sqq. : « ... Arminius Peregrinus praet(or)... supra carceres ascendit et signum... misit, *praesedente ad cretam Aelio Coerano...* ».

et que de plus elle était assez vaste pour contenir plus de dix personnages[1]. Cette tribune se trouvait « *ad cretam* » ; or nous avons la chance de voir cette *creta*, à l'endroit où nous l'attendions, sur la mosaïque de Lyon[2]. Enfin plusieurs mosaïques, sans représenter de tribune, montrent, à l'emplacement où nous voyons celle-ci, un homme portant une palme[3]. Nul doute qu'il ne se tienne à la ligne d'arrivée, prêt à remettre le prix au vainqueur.

Tout porte donc à croire qu'il n'y a jamais eu au Grand Cirque d'autre temple du Soleil que l'obélisque, au centre de la *spina*, et que l'édifice à façade tétrastyle qu'on a voulu identifier avec lui n'est autre que la tribune où siégeaient les juges et les arbitres[4].

Marie TURCAN.

1. *C. I. L.*, VI, 1, n° 2.075, col. de droite, l. 22 sqq.
2. Ph. Fabia, *Mosaïques romaines*, Lyon, 1923, fig. 3.
3. La palme est peut-être restaurée sur la mosaïque de Lyon, mais elle est très nette sur la grande mosaïque de Piazza Armerina (on en trouvera un dessin intégral et des photos de détail dans G. V. Gentili, *Le gare del circo nel mosaico di Piazza Armerina* : *Bollettino d'arte*, XLII (1957), p. 7 à 27). Devant les gradins, à l'endroit qui nous intéresse, on remarque sur un pavement de Gafsa (cf. La Blanchère-Gauckler, *Cat. du Musée Alaoui*, I, p. 12, n° 19, pl. II) une sorte d'estrade en bois : il peut s'agir d'une tribune amovible qui, dans les grands cirques de Rome, aurait été fixe.
4. Le toit en fronton à la manière de ceux des temples n'est pas pour nous étonner, puisque sur presque toutes les représentations que nous avons de la loge du préteur au-dessus des *carceres*, nous la voyons ainsi pourvue d'un toit à double pente et parfois même d'une façade à quatre colonnes. Voir, en particulier, un fragment de relief de la Galerie Chiaramonti au Musée du Vatican (Amelung, *Die Sculpt. des Vat. Mus.*, Berlin, 1908, II, pl. V, n° 21 b).